



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/09/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 28 septembre 2009***  
**D - 20090489**

***Aujourd'hui Lundi 28 septembre Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Départ de M. RESPAUD, M. PEREZ, MME DIEZ, MME DESAIGUES, MME AJON, M. ROUYEYRE à l'issue du rapport 20090499**

**Excusés :**

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

***Musée des Arts Décoratifs . Exposition Jasper Morrison et  
le Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux. Convention.  
Tarifs. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux présentera du 8 octobre 2009 au 18 janvier 2010 l'exposition « *Jasper Morrison et le musée des Arts décoratifs de Bordeaux* ». Cette manifestation permettra de confronter *in situ* avec des collections anciennes les créations de ce célèbre designer anglais. Né en 1959 à Londres, Jasper Morrison est diplômé de la Kingston Polytecnic Design School et du Royal College of Art de Londres. Ses œuvres ont été montrées dans les plus grands musées du monde (Berlin, Francfort, Tokyo, Reykjavik). Il a été élu « designer de l'année 2000 » à la Foire du Design de Paris.

Une trentaine de ses œuvres seront ainsi présentées (meubles, luminaires, céramiques, verreries, couverts ...) avec un accent particulier mis sur les sièges qu'il a créés.

Par ailleurs, l'installation *Super normal* (prêt du FNAC) réalisée en 2006 à Tokyo par Jasper Morrison et Naoto Fukasawa sera présentée à Bordeaux pour la première fois en France : sur une longue table, quelques cinquante objets, issus de l'industrie sont déposés. Cette oeuvre est installée seule au premier étage du nouvel espace design qui sera ouvert au moment de l'exposition.

Il s'agit avec cette exposition de trouver des résonances dans les rapprochements subtils et pertinents entre une trentaine de ses oeuvres et les arts décoratifs du passé qui retrouvent grâce à son regard une actualité esthétique.

Cette exposition fait l'objet d'un mécénat avec les sociétés Quattro Benelux SA et Magis SPA. Une convention ci-annexée détermine les droits et obligations des parties.

« Jasper Morrison et le musée des arts décoratifs de Bordeaux » étant d'une part, un événement associé à Evento et d'autre part, une manifestation présentée dans les collections permanentes gratuites du musée, aucun droit d'entrée ne sera demandé pendant toute la durée de l'exposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document
- appliquer cette gratuité

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

# CONVENTION DE MECENAT POUR L'EXPOSITION JASPER MORRISON

## ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du  
reçue en préfecture le

ci-dessus désignée par « la Ville de Bordeaux/ Musée des Arts Décoratifs »

d'une part,

La Société QUATTRO BENELUX SA , représenté par ANDRE VOSSEN , son Président

Et

La Société MAGIS SPA, représenté par ALBERTO PERAZZA, son Directeur  
ci-dessus désignée par « les mécènes »

d'autre part,

## Préambule

Dans le cadre de ses expositions, le Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux présente « Jasper Morrison et le Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux » qui confrontera in situ les créations de ce designer avec les collections de cet établissement.

Les sociétés Magis SPA et Quattro Benelux SA ont souhaité s'associer à cet événement.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation des Sociétés Quattro Benelux SA et Magis SPA à l'exposition Jasper Morrison qui aura lieu au Musée des Arts Décoratifs du 8 octobre 2009 au 18 janvier 2010.

## **ARTICLE 2 : Obligations des sociétés Quattro Benelux SA et Magis SPA**

Les Sociétés Quattro Benelux et Magis prennent à leur charge :

Le transport des œuvres (aller et retour) et leurs assurances de clou à clou.

L'impression et la conception des cartons d'invitation (4000) et des grandes affiches 120 x 176 cm (130).

Les frais de l'agence Pistolet bleu et du photographe Hervé Lefèvre.

**ARTICLE 3 : Obligations de la Ville de Bordeaux**

En contre partie les logos des mécènes seront apposés sur les documents diffusés par le Musée des Arts Décoratifs à l'occasion de l'exposition Jasper Morrison. Les mécènes se réservent le droit d'organiser au musée 4 soirées conférences pendant l'exposition.

**ARTICLE 4 : Compétence juridictionnelle**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 5 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour la société Quattro Bénélus SA Altenaken 11, 3320 HOEGAARDEN BELGIQUE
- Pour la société Magis spa via Magnadola 15, 31045 MOTTA DI LIVENZA (TV) ITALY

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires

Le

Pour la Ville de Bordeaux, L'Adjoint au Maire	Pour la société Quattro Bénélus, André Vossen	Pour la Société Magis, Alberto Perazza
--	---	---